

(N° 19.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1898.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1899.

(Voir les n^{os} 83, III, session de 1897-1898, 3, III, et 52, session de 1898-1899, de la Chambre des Représentants, et 17, même session, du Sénat.)

Présents : MM. HARDENPONT, Vice-Président; ALLARD, le Chevalier
DESCAMPS, FINET et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Sauf une légère augmentation de 7,000 francs au chapitre III (Chambre des Représentants), le Budget des Dotations pour l'exercice 1899 se présente dans les mêmes conditions que les années antérieures.

La Commission ayant pris connaissance des développements et autres pièces déposées vous propose, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du Budget tel qu'il a été voté par la Chambre par 86 voix et 6 abstentions.

Le Rapporteur,
CAPPELLE.

Le Président,
LOUIS HARDENPONT.